



Conseil municipal du 15 décembre 2022

Délibération
C.M. 2022 - 91

Secrétaire de séance :

Sacha GAILLARD

Présents : 27

Pouvoirs : 8

Votants :

Ne prend pas part :

Pour : 35

Contre :

Abstentions :

:

Le Maire

Éric BERDOATI

Les Adjointes au Maire

Mme Ségolène de LARMINAT
M. Jean-Christophe PIERSON
Mme Brigitte PINAULT
M. Jacques GRUBER
Mme Capucine FREMIN Du SARTEL
M. Olivier BERTHET
~~Mme Anne COVO~~
M. Jean-Claude TREMINTIN
~~Mme Françoise ASKINAZI~~
M. Nicolas PORTEIX
M. Sacha GAILLARD
Mme Diane DOMAS
M. Jean-Christophe ACHARD

Les Conseillers

Mme Mireille GUEZENEK
M. Jean-Jacques VEILLEROT
Mme Nathalie MOUTON-VEILLÉ
~~Mme Edith SAGROUN~~
Mme Virginie RECHAIN
Mme Diane MICHOUDET
M. Nicolas PUJOL
Mme Céline PEIGNÉ
~~M. François-Henri REYNAUD~~
M. Laurent MONJOLE
~~M. Arnaud BOSSER~~
~~Mme Pauline GEISMAR~~
Mme Claire LOUVET
~~M. Christophe WARTEL~~
M. Pierre BOSCHE
Mme Catherine GREVELINK
Mme Delphine POTIER
M. Rafaël MAYCHMAZ
~~M. Pierre CAZENEUVE~~
M. Xavier BRUNSCHVICG
Mme Irène DOUSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence d'Éric BERDOATI - Maire, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 8 décembre 2022.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : d'Anne COVO à Jacques GRUBER, de Françoise ASKINAZI à Éric BERDOATI, d'Edith SAGROUN à Nicolas PORTEIX, de François-Henri REYNAUD à Diane DOMAS, d'Arnaud BOSSER à Sacha GAILLARD, de Pauline GEISMAR à Nathalie MOUTON-VEILLÉ, de Christophe WARTEL à Ségolène de LARMINAT et de Pierre CAZENEUVE à Pierre BOSCHE.

91/ REVISION N° 1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A LA RESTRUCTURATION – EXTENSION DU CINEMA THEATRE DES TROIS PIERROTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

VU la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2022 approuvant la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative à la restructuration – extension du théâtre des Trois pierrots,

CONSIDERANT qu'il convient de revoir le montant global de l'AP/CP et la répartition des crédits de paiement afin d'être en cohérence avec l'évolution du projet, la réalité des prix des marchés publics et l'avancement des travaux,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux travaux de restructuration - extension du cinéma théâtre des Trois pierrots dont le détail est présenté ci-dessous :

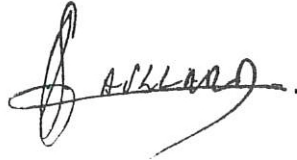
N°AP	Objet de l'AP	Montant AP	CP 2022	CP 2023
<u>000002</u>	Restructuration - extension du cinéma théâtre des Trois pierrots	3 680 000 €	250 000 €	3 430 000 €

ARTICLE 2 : AUTORISE les reports des crédits sur l'année N+1 automatiquement.

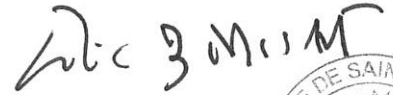
ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget des exercices concernés et sont indiqués en HT.



Fait et délibéré à Saint-Cloud,
le 15 décembre 2022
Pour extrait conforme,



Sacha GAILLARD
Secrétaire de séance



Éric BERDOATI
Maire



Télétransmission en Préfecture le : 16 DEC. 2022
Numéro AR. - Préfecture :
22-17823
Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :
19 DEC. 2022
Acte exécutoire en date du :
19 DEC. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.